

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 5 avril 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 04 avril 2024

**Membres
en exercice : 37**

Date de la convocation : 22/03/2024

Présents : 29

Le jeudi 04 avril 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 31
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Dominique ALLIX, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Anny BARGHON
Représentés : Karine ACCASSAT représentée par Sébastien PRADIER, Geneviève DUNY représentée par Thierry MAILLET, Jacques MEUNIER représenté par Laurence PREVOST
Absents : Françoise BENOIT, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_23 - Objet : Budget primitif 2024 du budget annexe Ordures ménagères

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-2 et suivants,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-11 en date du 14 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 du budget annexe Ordures ménagères,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-12 en date du 14 mars 2024 approuvant le compte administratif et l'affectation de résultats 2023 du budget annexe Ordures ménagères,*

Monsieur le Président présente le budget primitif du budget annexe Ordures ménagères pour l'exercice 2024,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont à l'équilibre,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont à l'équilibre,

Considérant que les recettes et les dépenses ont été évaluées de façon sincère,

Il est proposé d'approuver le budget primitif du budget annexe Ordures ménagères comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
879 862.11 €	879 862.11 €	648 651.79 €	648 651.79 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le budget primitif 2024 du budget annexe Ordures ménagères tel que présenté.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 4 avril 2024,
Le Président, Jacques GENEST

